

Parmi les 80 premières structures lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) "fabriques de territoire et fabriques numériques de territoire", 7 se situent dans des quartiers prioritaires de la Politique de ville des Hauts-de-France.



Le 3 février 2020, Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et Julien Denormandie, ministre chargé de la Ville et du Logement, ont dévoilé le nom des 80 premières structures lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt « fabriques de territoire et fabriques numériques de territoire ».

Lancé en juillet par le Gouvernement, cet AMI a pour objectif d'encourager la dynamique des tiers-lieux dans les territoires. L'objectif fixé s'élève à 300 fabriques de territoire (existantes ou émergentes) à identifier d'ici 2022 : 150 en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et 150 dans les territoires ruraux. Les structures labellisées bénéficieront d'un soutien financier de l'Etat à hauteur de 75 000 à 150 000 euros sur trois ans. Les 80 premières structures lauréates se situent toutes en QPV, il s'agit de 48 "fabriques de territoires" et 32 "fabriques numériques de territoire".

Les fabriques de territoires sont des tiers-lieux "tête de réseau" qui jouent un rôle de lieu ressources pour les porteurs de projets environnants, de lieu de formation et d'apprentissage par le « faire ensemble » et de lieu d'inclusion numérique pour les populations éloignées d'Internet et de ses nouvelles opportunités.

Les structures labellisées "**fabriques de territoires**" auront un rôle de mise en commun, porté vers la création d'activités, les coopérations entre acteurs et le développement local, bénéficiant à l'ensemble de l'écosystème qui anime le territoire. Ces lieux bénéficieront notamment d'une subvention d'amorçage de l'Etat pouvant aller jusqu'à 50 000 euros par an sur trois ans. Les **fabriques numériques de territoire** proposeront des activités autour du numérique aux habitants et professionnels du territoire. Elles seront soutenues, en plus de la subvention d'amorçage pouvant aller jusqu'à 50 000 euros par an sur trois ans, par un bonus financier de 100 000 euros par tiers-lieu.

En région, ce sont déjà 7 structures qui vont bénéficier de ce financement :

- [Pop](#) [1]- Lille
- **Association La petite Pierre** - Coudekerque - Branche
- [Efficience, solidaire et créative](#) [2]- Maubeuge
- [La Condition Publique](#) [3]- Roubaix
- [ESS Team](#) - [4] Tourcoing
- La station, écosystème d'innovation et d'entrepreneuriat - Saint-Omer
- [La machinerie](#) [5]- Amiens

Pour information :

L'AMI est ouvert jusqu'en 2021 et les deux prochaines vagues se clôtureront le 30 mars et le 20 juin 2020, les porteurs de projets peuvent déposer leur dossier auprès du programme « Nouveaux lieux, Nouveaux liens » de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) www.societenumerique.gouv.fr/tierslieux [6]. Ils seront accompagnés par France tiers-lieux, l'association nationale d'appui aux porteurs de projets.



Dates: Mardi 4 février 2020 - 09:30
Publié le 04 février 2020

URL de la source (modifié le 04/02/2020 - 10:41): <https://www.irev.fr/actualites-0/tiers-lieux-decouvrez-les-premiers-laureats-de-lami-fabriques-de-territoires-en-region>

Liens

- [1] <https://pop.eu.com/>
- [2] <https://efficience59.fr/>
- [3] <https://laconditionpublique.com/>
- [4] <https://www.linkedin.com/company/essteam-fr/?originalSubdomain=fr>
- [5] <https://lamachinerie.org/>
- [6] <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/www.societenumerique.gouv.fr/tierslieux>